Trafic de fossiles: un business lucratif

Trafic de fossiles: un business lucratif Les réseaux de trafic de fossiles continuent à exercer leur activité en toute impunité à Arfoud, dans la région de Tafilalet, malgré les multiples mises en gardes adressées aux autorités marocaines. Selon le quotidien Al Massae qui évoque le sujet dans son édition du week-end du 1er et 2 septembre, ce trafic illégal, qui prend de l'ampleur, génère des dizaines de millions de dirhams chaque année. C'est un commerce juteux qui continue à enrichir des réseaux bien installés dans la région et ailleurs et qui profitent d'un vide juridique en la matière, souligne Al Massae. Le journal cite, en ce sens, le cas d'un ressortissant français qui s'adonne à cette activité au Maroc depuis une trentaine d'années et qui affirme gagner en moyenne un million de dirhams par an. En fait, c'est une activité, informelle au vu de la loi, mais bien organisée sur le terrain, qui pille les richesses archéologiques locales de la région. Cela bien sûr, sans que cette activité profite vraiment à la population locale. En effet, précise Al Massae, des pièces sont cédées par un «extracteur» local à un grossiste pour une somme ne dépassant pas 3.500 dirhams. Elles sont vendues aux touristes ou aux collectionneurs ou même exportées illégalement pour plus de dix fois leur prix initial. Les collectionneurs, les musées et les universités étrangères à la recherche de pièces rares et de vertébrés peuvent, en effet, payer des sommes bien plus importantes pour ces rares trouvailles. Pour alimenter la demande, les réseaux de trafic de fossiles vont même jusqu'à monter de petites «unités de production», faisant travailler jusqu'à une

dizaine de personnes. Le ressortissant français mentionné plus haut en possède une à Rabat. Les ouvriers s'y activent à emballer les pièces acheminées depuis Arfoud vers Rabat. Ils les mettent dans des paquets qui sont expédiés jusqu'en Allemagne. Naturellement, explique Al Massae citant une enquête réalisée par le quotidien français Libération, tout ce trafic se fait derrière le dos des autorités. A noter qu'il existe bien un arrêté ministériel datant de 1994 qui fixe la liste des marchandises faisant l'objet de restrictions à l'exportation, comme ceux présentant un intérêt paléontologique. En vertu de ce texte, le ministère de l'Energie et des Mines, autorité de tutelle, ne peut donner son avis favorable à la sortie de spécimens rares, dont les ossements, les traces de reptiles ou autre. Mais, d'après le journal, cette restriction est contournée avec facilité. C'est ainsi que le même ressortissant français reconnaît qu'il inscrit des indications erronées sur le contenu de ses colis. Et étant donné que le ministère de tutelle ne peut légalement pas les ouvrir, ces colis arrivent à leur destination sans difficulté. Les autres trafiquants arrivent aussi à faire de même, quitte à expédier une seule pièce, un squelette par exemple, en plusieurs colis, sans jamais attirer l'attention des services de douane. Publier Le 31 août 2018 Source web par: le360